



## Déclaration des élus CGT en début de séance plénière du CSEC du 25/06/25

Alors qu'APF Fh met en œuvre son plan de licenciement les comptes 2024 de l'association affichent un déficit de 21 millions d'€ dont une part importante est due au PSE (16,8 Md'€). Nous nous interrogeons sur le fait que 80% du déficit est dû au choix du conseil d'administration de mettre en œuvre le PSE.

Outre le fait d'avoir perdu 341 emplois et compétences, ceci coûte très cher à l'association.

De plus en faisant un PSE sur les services supports, ceci ne règle en rien les difficultés économiques induites par l'absentéisme récurrent dans nos établissements.

Actuellement un Plan de Retour à l'Équilibre est mis en œuvre sans que la consultation et le rendu d'avis du CSE Central n'ait eu lieu. Nous souhaitons dénoncer cela aujourd'hui. Ceci induit du fait du non-respect des règles d'information consultation des instances représentatives du personnel de la souffrance au travail et des risques sur la santé des salariés. De la même façon que lors du PSE, les mesures de prévention des risques non toujours pas été anticipés.

Nous exigeons que dans les plus brefs délais ces mesures nous soient présentées et en l'attente nous demandons un moratoire sur le PRE.

Encore une fois l'amateurisme de notre direction déconnectée des réalités du terrain risque de faire peser sur les salariés déjà fortement impactés par des conditions d'emploi dégradées depuis de nombreuses années, une aggravation de leur santé et sécurité.

Nous rappelons à notre employeur l'article L.4121-1 et suivant du code du travail et demandons son application immédiate.

Face à l'inaction de notre employeur, nous constatons au quotidien sur le terrain une perte de sens dans nos missions, ainsi qu'un conflit de valeurs.

Le choix économique de notre employeur de réduire sans réflexion préalable la masse salariale des gestionnaires de paie et comptables va induire de fait un transfert de charge de travail sur les relais GAP et GAC des établissements qui déjà remplissaient ces missions en plus de leur travail quotidien. Depuis la mise en place des CGM, les élus CGT n'ont cessé d'alerter l'employeur à ce sujet. Au lieu de s'en saisir, la direction générale continue de leur attribuer des tâches supplémentaires.

Nous rappelons à notre employeur l'article L.4121-1 et suivant du code du travail et demandons son application immédiate et si, APF Fh commençait à accompagner ses salariés au lieu de les presser comme des citrons ?

Au sujet du Ségur pour les contrats professionnels, apprentissages et PEC, nous n'avons aucune réponse et le Ségur ne leur est toujours pas payé.

Nous vous rappelons l'accord du 4 juin 2024 pour le Ségur pour tous concernant aussi ces salariés.

Nous tenons à vous rappeler que ces professionnels sont des salariés et ils doivent bénéficier des dispositions applicables à tous les salariés (articles du code de Travail L6221-1 et L6222-23).

Le syndicat d'employeur AXESS dont APF fH est adhérent avait écrit dans son FAQ du Ségur pour tous du 28 novembre 2024 que le Ségur devait être payé aux contrats professionnels , d'apprentissages et PEC avec rétroactivité depuis janvier 2024

Nous sommes à plus d'un an après l'accord signé par les syndicats d'employeurs et de salariés et dans nos établissements ne touchent toujours pas le Ségur et aucun élément à ce sujet, nous est apporté.

Nous vous demandons de régulariser la situation au plus vite sinon nous accompagnerons les collègues qui souhaiteront faire un contentieux aux prud'hommes afin de faire valoir leurs droits.

Je suis syndiqué,  
pourquoi pas vous ?

la  
cgt

**Pour toutes questions sur vos droits ou la situation**

**Contactez la CGT / Syndiquez vous**

**Contact : Fabrice VERDELET [dsc.cgt.apf@gmail.com](mailto:dsc.cgt.apf@gmail.com) ☎ 07 83 32 49 33**

**[www.cgtapf.com](http://www.cgtapf.com) <https://www.facebook.com/cgtapf.cgt>**